

Avis de constitution

SOCIETE « IRIK SECURITE » en abrégé « I.K.S »

Siège Abidjan Cocody riviera 2 entre la station first  
pétrolueim et l'église Assemblée de Dieu, Lot 0, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 05/11/2024, et enregistrés au CEPICI le 12/11/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « IRIK SECURITE » en abrégé « I.K.

S »

Objet : -Gardiennage  
-Tracking  
-Géo-localisation  
-Vidéo surveillance  
-Électrochoc-capteur  
-Protection rapprochée  
-Installation système anti-intrusion

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan Cocody riviera 2 entre la station first  
pétrolueim et l'église Assemblée de Dieu, Lot 0, Ilot 0

Dirigeant(s) M IRIE BI TAH LEON (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-08982 du 27/11/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°72815/GTCA/RC/2024 du 27/11/2024

